



Compte-rendu de la CAP Administrateurs civils

22 mai 2019

La CAP était présidée par Monsieur Jacques Clément, DRH.

Déclaration des élus CFDT

Monsieur le Président, mesdames et messieurs les membres de la CAP, chers collègues,

Cette CAP des Administrateurs Civils (AC) 2019 s'ouvre dans un contexte d'incertitude et où les annonces concernant l'avenir de la fonction publique, son organisation, et le devenir de la formation des hauts fonctionnaires se sont succédées mais n'ont toujours pas abouti.

Nous sommes réunis pour examiner les avancements au grade d'Administrateur Général (AG) et à l'échelon spécial du grade d'AG au titre de l'année 2019. La situation des agents sera examinée en tenant compte de la note de la DRH aux services datée du 22 mars dernier et diffusée aux chefs de service. Nous regrettons que cette note déterminante n'ait pas été envoyée à l'ensemble des administrateurs civils gérés par le pôle ministériel. Il aurait été plus efficace de permettre à chacun d'avoir le temps de se situer par rapport aux critères définis, alors que les dossiers devaient être envoyés à la DRH avant le 19 avril.

Nous serons de nouveau amenés à rappeler que le pôle ministériel est l'un des deux seuls ministères à ne pas respecter le « quota » d'administrateurs civils prévus dans les textes, sans que cela n'émeuve l'administration. Afin de clarifier ce point, nous demandons que nous soit communiquée la proportion de chaque corps dans les emplois fonctionnels, en précisant « faisant fonction » ou « nommé par arrêté du premier ministre ». Nous souhaitons que les AC soient traités avec équité comparativement aux autres grands corps, en termes de rémunération et de carrière. En particulier, il serait souhaitable que les AC en emploi fonctionnel puissent ne pas perdre en rémunération lorsqu'ils changent de poste.

Enfin, nous souhaitons la bienvenue à Pierre-Yves Eyraud, nouveau chargé de mission pour les corps des administrateurs civils et des architectes urbanistes de l'État.

Nous vous remercions pour votre attention.

Avis sur les demandes de détachement

Depuis début 2019, la CAP s'est prononcée favorablement sur le détachement entrant des agents suivants :

Nom	Corps	Poste précédent	Poste	CAP
Perrine Tournade	Conseillère référendaire depuis 2016	Conseillère référendaire à la 4 ^{ème} chambre	Directrice de cabinet du DGALN	24/01/19 CAP d'installation
Stéphanie Delapierre	Administratrice territoriale depuis 2017	DRH adjointe du CD78, en charge de la modernisation	SG de l'AFB	24/01/19 CAP d'installation
Clotilde Mompezat	Administratrice de la Ville de Paris depuis 2014	Conseillère au cab de la SG du MTES/MCTRCT	Prolongement de détachement en tant que conseillère budgétaire de la SG	22/03/19 CAP électronique
Naïla Boukheloua	Conseillère de TA depuis 2006	Première conseillère au TA de Versailles	Cheffe de bureau à la DGALN/DHUP	22/03/19 CAP électronique
Colin Rodet	Administrateur territorial depuis 2008	Directeur de l'urbanisme de la ville de Saint-Etienne	Directeur délégué risques au Cerema	22/05/19 CAP de promotions
Marc Tirvaudey	Directeur d'hôpital depuis 2010	Directeur des finances et du système d'information de l'établissement public de santé mentale d'Evrad	SG de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne	22/05/19 CAP de promotions

Promotion au grade d'administrateur général

Rappel des conditions statutaires : sont proposables, pour les viviers 1 et 2, les Administrateurs Civils Hors Classe (ACHC) ayant atteint au moins le 5^e échelon de leur grade au 31 décembre 2019 et dont l'ancienneté dans l'emploi s'apprécie au 15 décembre 2018.

- Vivier 1 : être détachés ou avoir été détachés pendant au moins 6 années dans un ou plusieurs emplois dotés d'un indice au moins égal à l'échelle lettre B et conduisant à pension du code des pensions civiles et militaires de retraite
- Vivier 2 : exercer ou avoir exercé pendant au moins 8 années des fonctions supérieures d'un niveau particulièrement élevé. Ces fonctions doivent avoir été exercées en position d'activité ou en position de détachement.
- Vivier 3 : ACHC ayant atteint le dernier échelon de leur grade et satisfait à l'obligation de mobilité qui ont fait preuve d'une valeur professionnelle exceptionnelle.

33 ACHC étaient promouvables, dont 9 femmes.

Seront proposés à la CAP interministérielle du 27 juin 2019 pour 6,8 promotions possibles (par ordre alphabétique) :

- Isabelle Palud-Gouesclou (DRH)
- Loïc Guinard-Terrin (DAF)
- Dominique Payan (DRH)
- Yves-Marie Renaud (SGAR Guyane)
- Vianney Sevaistre (auprès du Contrôleur des lieux de privation de liberté)
- Marc Strauss (DAEI)

Liste complémentaire : Eric Lajarge (CGET)

Promotion à l'échelon spécial d'administrateur général

Rappel des conditions : justifier de 4 ans d'ancienneté dans le 5^e échelon du grade d'AG ou avoir occupé pendant 2 ans au cours des 5 dernières années un emploi laissé à la décision du gouvernement.

5 AG étaient promouvables, dont une femme.

Proposition qui sera faite à la CAPI du 27 juin 2019 pour 1,65 promotions possibles : Ronald Davies (DRH).

Questions diverses

- Bilan du fil de l'eau : sur 51 recrutements on ne compte que 4 AC, dont 3 détachements.
- Proportion d'AC dans les emplois fonctionnels : 33 % (45 AC sur 135 postes).
- La modification de l'arrêté du 30 mai 2013 fixant la liste des fonctions particulières du MTES et du MC-TRCT (vivier 2 pour l'accès au grade d'AG) va être discutée en interministériel début juin.
- La nouvelle note de gestion du RIFSEEP est en préparation.
- Une réunion relative au plan managérial du ministère aura lieu le 24 mai 2019.

Pour tout renseignement complémentaire, contactez les élus CFDT

Anne GUILLOU.....SG/DRH.....01 40 81 10 57

anne.guillou@developpement-durable.gouv.fr

Pierre PIMPIE.....EPSF.....03 22 33 96 69

pierre.pimpie@securite-ferroviaire.fr

Hélène BARTHELEMY.....CGDD/DRI.....01 40 81 15 34

helene.barthelemy@developpement-durable.gouv.fr

Julie SER-ISTIN.....DGALN/DHUP.....01 40 81 99 18

julie.ser-istin@developpement-durable.gouv.fr